



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE »

Enjeux, orientations stratégiques & objectifs opérationnels :
connaître, gérer durablement et valoriser notre patrimoine naturel

AVIS

présenté par

Daniel SIRUGUE

COMMISSION N° 3

Infrastructures de transport, environnement, énergies

SEANCE PLENIERE DU 25 JUIN 2014

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU :

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif à la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne,
- ◆ L'avis « *La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir : enjeux et perspectives* » rendu par le CESER le 10 janvier 2013, dont les principales préconisations formulées par le CESER se retrouvent prises en compte dans la Stratégie régionale,
- ◆ L'avis exprimé par la Commission « Infrastructures de transport, environnement, énergies » du CESER, lors de sa réunion du 16 juin 2014,

Il est proposé de délibérer comme suit :

Dans le cadre des travaux préalables à la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne (SRB), le CESER a, pour sa part, travaillé ces questions dans le cadre d'une auto-saisine qui a donné lieu à un avis adopté le 10 janvier 2013 : « *La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir : enjeux et perspectives* ». Aujourd'hui, la SRB marque une première étape et une avancée dans la prise en compte de la démarche du CESER et de certaines de ses propositions.

Le CESER soutient favorablement :

- La mise en place de la SRB qui montre la volonté de l'État et de la Région Bourgogne, copilote de la stratégie, d'installer la biodiversité dans une démarche positive et en y renforçant la lisibilité régionale,
- L'élaboration de la SRB qui a fait l'objet d'une large concertation lors de nombreux temps d'échanges et qui a mobilisé de nombreux acteurs bourguignons (2 ans, 1 500 participants),
- La mise en place d'une gouvernance partagée en s'appuyant sur le Comité Régional Biodiversité, outil issu de la loi Grenelle 2 et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Le CESER approuve les cinq enjeux bourguignons identifiés qui se sont dégagés et les cinq orientations stratégiques déclinées en vingt objectifs opérationnels constituant un cadre commun d'intervention en faveur de la biodiversité bourguignonne. De nombreux points avaient été soulevés lors de l'auto-saisine du CESER.

Le CESER soulève que de nombreuses actions sont déjà mises en place par des acteurs bourguignons reconnus et qu'il serait nécessaire de faire le lien plus marqué entre eux et la SRB dans le document.

Le CESER souligne aussi l'intérêt à compléter le diagnostic préalable à la SRB en identifiant les actions mises en place lors du CPER 2007-2013, actions pionnières à cette stratégie.

Le CESER s'interroge toutefois sur « *la création d'un Établissement public foncier régional* » pour permettre la mise en place d'un dispositif d'acquisition foncière d'espaces naturels remarquables » d'autant plus qu'il existe notamment le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne agréé, dont c'est l'objet premier de ses statuts.

Le CESER approuve la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne (SRB) dans sa globalité, et note l'instauration du « *dispositif de mobilisation des organismes et des citoyens* » qui permettra à chacun de contribuer à atteindre les objectifs de la SRB.

Le CESER fait part de son souhait d'en suivre la mise en œuvre sur la période 2014-2020, et réaffirme sa volonté de participer à l'évaluation indispensable des actions conduites dans ce cadre.

AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de David BICHET
au titre des Jeunes agriculteurs de Bourgogne**

« Discernement, pragmatisme et lien avec l'économie doivent être selon moi des principes clés au CESER en ce qui concerne la biodiversité.

En effet, les exposés précédents parlent et font état de la crise et de ses conséquences. Ils font également état du fait que la croissance de la Bourgogne est inférieure à celles d'autres régions.

En cela, le CESER doit être évidemment favorable à la protection de la biodiversité mais ne doit pas promouvoir aveuglément cette protection au détriment de la vie économique des territoires, gage de développement à tous les niveaux.

Aussi, à l'heure où l'agriculture notamment a un besoin urgent d'accroître sa compétitivité en étant, pour reprendre une expression désormais bien connue, écologiquement intensive, le CESER doit rester prudent et ne pas promouvoir par exemple, la réimplantation de haies dans les secteurs où elles ont été supprimées, ce qui ne se fera d'ailleurs pas, ou encore les sanctuariser dans les zones bocagères où elles ne manquent pas.

Ceci n'est qu'un exemple, mais biodiversité doit rimer avec économie plus qu'avec carcan sans quoi sa protection n'aboutira pas et sera toujours perçue comme un poids plutôt qu'un atout. »

**Intervention de Marc LEURETTE
au titre du Pôle de compétitivité VITAGORA et du Pôle nucléaire bourguignon**

« Dans le contexte actuel de recherche de synergie, de recherche de mutualisations afin de progresser en terme de coordination et de compétitivité et de maîtrise des dépenses publiques, il me semble que la création de nouvelles structures (établissement public) va à contre-sens. »